



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Mail : alsh.billom@orange.fr

Téléphone : 06/85/42/28/00

L'accueil de loisirs sans hébergement est ouvert tous les mercredis de l'année scolaire ainsi que les petites vacances.

Fermeture: jours fériés et Vacances de Noël

Il fonctionne dans les locaux de l'école élémentaire Guyot Dessaigne.

Cet accueil municipal est agréé par le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports.

Ouvert de 7H30 à 18h30 et accueille les enfants de 3 à 11 ans.

Accueil le matin de 7h30 à 9h et départ le soir de 17h00 à 18h30.

Entrée par le parc public du Clos Bijou (masque obligatoire)

Vous êtes autorisés à rentrer dans l'école pour déposer et récupérer votre enfant.

Les petits (maternelle) sont accueillis dans le bâtiment B à coté de la salle octogonale

Les grands (élémentaire) sont accueillis dans la 1ère salle du bâtiment A sur votre gauche.

Pré-réservation: un planning mensuel ou annuel sera transmis par mail (alsh.billom@orange.fr) ou par écrit à la Mairie.

ATTENTION toute inscription doit être validée par le service jeunesse

Annulation: 48h à l'avance par mail, le non-respect de ce délai entraînera une facturation. En cas de maladie fournir un certificat médical.

Votre enfant doit avoir une tenue adaptée aux activités extérieurs, un sac à dos contenant (une bouteille d'eau et une casquette si besoin).

Les activités: un planning mensuel sera affiché à l'entrée de l'accueil, n'oubliez pas d'en prendre connaissance.

Fonctionnement

Il fonctionne

- à la journée (7h30 à 18h30)
- à la demi-journée (de 7h30 à 12h00 ou de 13h30 à 18h30).
- à la demi-journée avec repas (de 7h30 à 13h30)

Les portes de l'accueil de loisirs se fermeront à 9h, à 14h, aucun retard ne sera accepté.

Pour les demi-journées, départ à 12h et de 13h30 à 14h00.

Pour les enfants qui pratiquent un sport pendant les heures de l'accueil de Loisirs, ou si votre enfant doit s'absenter pour des raisons personnelles, vous devez en faire la demande auprès de la responsable du service jeunesse par mail. La facture ne sera pas modifiée même si votre enfant quitte l'accueil avant 17h.

Protocole Sanitaire COVID 19

Le protocole sanitaire peut être amené à changer régulièrement, vous en serez informé par courrier

- En arrivant à l'accueil , votre enfant doit aller se laver les mains.
- Le lavage des mains se fait régulièrement durant l'accueil.

Rappel: Tous les symptômes de la COVID (température, toux, éternuement, diarrhée, maux de tête, vomissement,.....) obligent votre enfant à rester à la maison. Si on constate un de ses symptômes, la directrice se verra dans l'obligation de vous téléphoner afin de venir récupérer votre enfant.

Votre enfant s'engage à:

- respecter ses camarades
- respecter le personnel
- respecter le matériel pédagogique

Les parents s'engagent à :

- lire attentivement le règlement intérieur à son enfant.
- rappeler les gestes barrières COVID 19.
- prendre la température à son enfant avant son arrivée à l'accueil de loisirs.
- signaler tous problèmes de santé à la responsable du service.
- fournir un sac à dos avec une gourde.
- respecter les heures d'accueil le matin et de départ le soir.
- ne pas oublier de désinscrire son enfant.
- et ne pas oublier son masque avant de déposer son enfant.
- communiquer toutes transmissions importantes à l'animateur ou à la responsable le matin en arrivant.

Le Maire
Jean Michel CHARLAT



.....
Je soussigné(é) responsable légal de l'enfant.....
Déclare avoir lu et accepté le règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement de la
Mairie de BILLOM.

Fait le...../...../.....
A.....

Signature du responsable